

# RÈGLEMENT

## CONCOURS PHOTO GRAND-EST 2021

### « CAPTURE TON PATRIMOINE INDUSTRIEL »

#### Thème : Le patrimoine industriel d'aujourd'hui

#### ■ CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le concours est **gratuit et ouvert aux jeunes de 12 à 25 ans\***.  
Il comprend deux catégories : 12-16 ans et 17-25 ans.

Le principe de ce concours est de prendre 1 photographie, couleur ou noir et blanc, représentant **le patrimoine industriel, d'hier ou d'aujourd'hui, en région Grand-Est** et de l'accompagner d'un court texte explicatif.

Le patrimoine industriel de la région est varié (automobile, métallurgie, textile, agro-alimentaire, chimie...) et il ne se limite pas aux bâtiments et aux sites industriels désaffectés. La région Grand-Est regorge de patrimoines industriels en activité.

Cette année, le jury invite les participants à mettre en avant le patrimoine industriel d'aujourd'hui ainsi que les hommes et les femmes qui le font vivre au quotidien !

Et les angles d'approche sont nombreux : machines, ateliers, usines, lieux de vie, travailleurs,...

**Une seule photo par participant est acceptée.**

#### ■ CONTRAINTES TECHNIQUES ET DIRECTIVES NUMÉRIQUES

- La photographie devra être accompagnée d'un titre (moins de 7 mots) et d'un texte court (de 30 à 50 mots) motivant le choix du sujet.
- La photographie devra être envoyée au format « TIFF », « JPEG » ou « PNG » en pièce jointe d'un mail (pour les fichiers lourds il est recommandé d'utiliser une plateforme d'envoi telle que Wetransfer, Smash, TransferNow...).
- La taille de la photo devra être d'au moins 3000 pixels pour le côté le plus long de la photo, résolution minimum 72 dpi.
- Tous les formats (horizontal, vertical, carré ou panoramique) sont acceptés.
- Le nom du fichier devra être sous la forme « titre-nom-prénom.jpg ».

#### ■ MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le participant **affirme que la photographie qu'il présente est son œuvre originale**.  
Si la photographie représente des personnes, le participant devra avoir obtenu préalablement **leur autorisation écrite** (ou celle du représentant légal pour les mineurs).

Les dossiers de participation seront à adresser **jusqu'au 27 août 2021 minuit, à l'Institut Mondial d'Art de la Jeunesse - Centre pour l'UNESCO**, par mail à : [photo@centre-unesco-troyes.org](mailto:photo@centre-unesco-troyes.org)

**Le corps du mail comprendra :**

- La photographie au bon format
- L'étiquette d'identification

Un mail de confirmation sera envoyé à chaque participant pour valider sa participation.

\*Pour la participation des mineurs, il est également demandé une autorisation signée du représentant légal (parent ou tuteur) à joindre à l'envoi de la photographie.



Les dossiers **ne respectant pas strictement les conditions de participation seront éliminés**. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute photographie :

- ne respectant pas le thème du concours
- dont la qualité technique serait jugée insuffisante pour être exploitée (qualité/netteté/éclairage)
- vulgaire
- diffamatoire
- en contradiction avec les lois en vigueur
- contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public
- faisant appel à la haine raciale
- violant de quelque manière que ce soit les droits d'un tiers et notamment les droits de la personnalité (nom, image etc...).

## ■ RÉSULTATS ET REMISES DES PRIX

**Les résultats du concours et les photos gagnantes seront publiés en septembre 2021**, au minima sur la page Facebook et Instagram du concours ainsi que sur les pages des organisateurs :

<https://www.facebook.com/ImajUnescoTroyes>

<https://www.facebook.com/andra.france/>

[https://twitter.com/Andra\\_Aube](https://twitter.com/Andra_Aube)

A l'issue de la délibération du jury, une cérémonie de remise des prix sera organisée. La date et le lieu de celle-ci seront communiqués ultérieurement.

**Un mail d'invitation sera envoyé aux participants.**

Pour chaque catégorie, seront décernés :

- **1<sup>er</sup> prix** : 300€

- **2<sup>ème</sup> prix** : 200€

- **3<sup>ème</sup> prix** : 100€

Le jury est souverain dans le choix des présélections et des lauréats.

Dans le cas où un gagnant ne pourrait se rendre à la remise des prix, il lui sera possible de retirer son prix au siège de l'Institut Mondial d'Art de la Jeunesse - Centre pour l'UNESCO, ou bien il lui sera expédié, sous un délai d'un mois après la remise officielle.\*\*

\*\* Dans ce cadre, les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables en cas de perte, vol ou dégradation du colis lors de l'envoi de celui-ci.

## ■ DROIT D'AUTEUR ET EXPLOITATION DES PHOTOGRAPHIES

Les photographies reçues, primées ou non, sont susceptibles d'être exposées lors d'événements organisés par l'Andra ou IMAJ-Centre pour l'UNESCO.

L'auteur d'une photographie sélectionnée ou lauréate autorise les organisateurs à **reproduire et à diffuser son œuvre dans le monde entier, sous toute forme, par tous moyens et sur tous supports tant actuels que futurs, pour la promotion, information et/ou communication**. La photographie sera toujours accompagnée du nom de l'auteur.\*\*\*

\*\*\*Chaque participant reconnaît être conscient que la diffusion de sa photographie par les organisateurs offre à des tiers l'opportunité de la rediffuser et ce sans que cette rediffusion représente un non-respect des organisateurs du présent règlement.

L'Institut Mondial d'Art de la Jeunesse - Centre pour l'UNESCO s'engage à conserver toutes participations du concours « Capture ton patrimoine industriel » 2021.

**Le fait de participer au concours implique l'accord sans réserve des participants et de leurs représentants aux clauses de ce règlement.**

